

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed F.  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 0



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

M23-0026324

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : A101

Société : R.A.M 185777

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Nasra El H. Boudiaf Benslimane

Date de naissance : 6 - 4 - 51

Adresse : 16 alle Driss Zoula La casablanca

Tél. : 06 13 47 53 79 Total des frais engagés : \_\_\_\_\_ Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 23.11.2005

Nom et prénom du malade : Nasra El H. Boudiaf Benslimane

Lien de parenté :

Lui-même

Enfant

Nature de la maladie :

Conjoint

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : \_\_\_\_\_

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) : \_\_\_\_\_

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/11/23	ct		67	<i>Hélène BENELLOUM Professeur d'Angéologie Pneumo-Pharyngologue Allergologique</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE CASA RABIA Rés. Al Babi GH 17 Immeuble 05 N° 2 Aht Loughran Sidi Bernoussi Casablanca Tel.: 03 92 76 66 46</i>	23/11/23	262,10

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

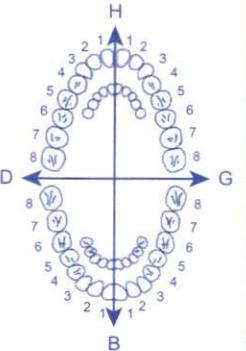
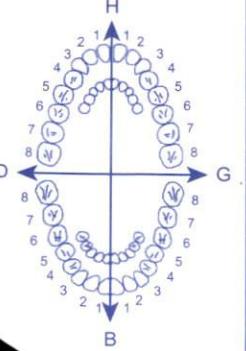
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
MONTANTS DES SOINS	DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	Coefficient des travaux	
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H	G	MONTANTS DES SOINS	
	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553		
	B			
(Création, remont, adjonction)	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	

PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Clinique Ain Borja Casablanca  
مصحة عين برجة الدار البيضاء

Casablanca, le 83-11-83

Name Neurofath Benjamine Badra

160,00

Clart 500 SV

Lcp → 2f pdt 79

82,10

Inevi u m SV

Lcp / 9

= 242,10

PHARMACIE CASA HILLS  
Rés. Al Badr GH 1 Immeuble 05  
N° 2, Ahd Loughlam - Tel: 05 22 76 66 46  
Casablanca - Tel: 05 22 41 63 63

# INexium 20 mg, comp

# INexium 40 mg, comp

éson

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir rubrique 4.

### Que contient cette notice ?

1. Qu'est-ce que INexium et dans quels cas est-il utilisé
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre INexium
3. Comment prendre INexium
4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?
5. Comment conserver INexium
6. Contenu de l'emballage et autres informations

### 1. Qu'est-ce que INexium et dans quels cas est-il utilisé

INexium contient un médicament appelé ésoméprazole. Il appartient à un groupe de médicaments appelé « inhibiteurs de la pompe à protons ». Ils agissent en réduisant la quantité d'acide produite par l'estomac. INexium est utilisé pour traiter les affections suivantes :

#### Adultes

- Reflux gastro-œsophagien pathologique (RGO). Il s'agit de la remontée d'acide de l'estomac dans l'œsophage (le tube qui relie votre gorge à votre estomac), entraînant une douleur, une inflammation et des brûlures d'estomac.
- Les ulcères de l'estomac ou du duodénum (intestin grêle) en cas d'infection par une bactérie appelée *Helicobacter pylori*. Si vous avez cette affection, votre médecin peut également prescrire des antibiotiques pour traiter l'infection et permettre la cicatrisation de l'ulcère.
- Ulcères de l'estomac associés à la prise de médicaments appelés AINS (anti-inflammatoires non stéroïdiens). INexium peut également être utilisé pour empêcher la formation d'ulcères de l'estomac si vous prenez des AINS.
- Un excès d'acide dans l'estomac dû à une excroissance au niveau du pancréas (syndrome de Zollinger-Ellison).
- La poursuite du traitement de INexium par voie intraveineuse après prévention de la récidive hémorragique d'un ulcère.

#### Adolescents âgés de 12 ans et plus

- Reflux gastro-œsophagien pathologique (RGO). Il s'agit de la remontée d'acide de l'estomac dans l'œsophage (le tube qui relie votre gorge à votre estomac), entraînant une douleur, une inflammation et des brûlures d'estomac.
- Les ulcères de l'estomac ou du duodénum (intestin grêle) en cas d'infection par une bactérie appelée *Helicobacter pylori*. Si vous avez cette affection, votre médecin peut également prescrire des antibiotiques pour traiter l'infection et permettre la cicatrisation de l'ulcère.

### 2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre INexium

#### Ne prenez jamais INexium :

- Si vous êtes allergique à l'ésoméprazole ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament (mentionnés dans la rubrique 6).
- Si vous êtes allergique à un autre inhibiteur de la pompe à protons, (p. ex., pantoprazole, lansoprazole, rabéprazole, oméprazole).
- Si vous prenez un médicament contenant du nelfinavir (utilisé dans le traitement de l'infection par le VIH).

Si vous êtes dans une des situations décrites ci-dessus, ne prenez pas INexium. En cas de doute, adressez-vous à votre pharmacien avant de prendre INexium.

Av SYNTHEMEDIC  
Al 22 rue zoubir bnou al souam roches  
ncies casablanca  
• INEXIUM  
• 20 mg  
• Boîte 14  
• 64015DMP/21/NRQ P.P.V: 82,10 DH  
• 020591  
INe 6 118001

icien avant de prendre INexium :

grave.

ve.

née après un traitement par un médicament similaire à INexium

ne particulière (chromogranine A).

autres maladies. Par conséquent, consultez immédiatement votre médecin, si vous notez l'un des symptômes suivants avant ou pendant la prise de INexium

• Mangez beaucoup de poids sans raison et vous avez des problèmes de

**CLARIL®**  
comprimé pelliculé  
Clarithromycine 250 mg - 500 mg

**FORMES ET PRÉSENTATIONS :**

Comprimé dosé à 250 mg de clarithromycine – Boîte de 14.

Comprimé dosé à 500 mg de clarithromycine – Boîte de 14.

**COMPOSITIONS :**

CLARIL 250 mg

250 mg

Excipients q.s.p : 1 comprimé

Pelliculage : opadry, colorant jaune de quinoléine.

**PROPRIÉTÉS :**

Antibiotique de la famille des macrolides.

**INDICATIONS :**

Traitements des infections dues aux germes définis comme sensibles dans les manifestations :

- Sinusites aiguës.
- Exacerbations des bronchites chroniques.
- Pneumopathies communautaires non sévères.
- Traitement curatif des infections à Mycobacterium avium chez les patients infectés par le VIH.
- Angines documentées à streptocoque A bêta-hémolytique.
- Surinfections des bronchites aiguës.
- Infections cutanées bénignes.
- Infections stomatologiques.
- En association à un autre antibiotique et à un antisécrétoré, éradication de Hélicobacter pylori en cas de maladie ulcéreuse gastroduodénale.

**CONTRE-INDICATIONS :**

**A absolues :**

- Hypersensibilité à la clarithromycine ou à l'un des composants.

- Allergie aux macrolides.

- Alcaloïdes de l'ergot de seigle (dihydroergotamine, ergotamine), cisapride, mizolastine, pimozide, bérpidil.

**Relatives :**

- Bromocriptine, cabergoline et pergolide, tacrolimus, ebastine, tolterodine, halofantrine.

- Grossesse et allaitement.

**POSOLOGIE ET MODE D'EMPLOI :**

- Angines : 500 mg/j, en 2 prises pendant 5 jours.

- Infections stomatologiques et cutanées : 500 mg/j en 2 prises.

- Infections bronchiques : 500 mg à 1 g/j en 2 prises pendant 7 jours.

- Sinusites aiguës, pneumopathies, bronchiques chroniques : 1 g/j en 2 prises pendant 7 jours.

- Éradication de Hélicobacter pylori : 500 mg soit 1 comprimé associé à 1 g d'amoxicilline et 20 mg d'omeprazole matin et soir pendant 7 jours. La trithérapie sera suivie d'un traitement antisécrétoré d'une durée de 3 à 5 semaines.

- Respecter la prescription médicale.

- Avaler les comprimés avec un verre d'eau de préférence au cours des repas.

**ADAPTATION DE LA POSOLOGIE :**

- Chez les insuffisants rénaux (clairance de créatinine < 30 ml/min) réduire la posologie de moitié.

**MISES EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :**

**Mises en garde :**

- Tenir compte de la possibilité de survenue de colites pseudomembraneuses.

- Associer obligatoirement la clarithromycine à d'autres antibiotiques dans le traitement des infections VIH (+).

- Ne pas associer la clarithromycine à d'autres médicaments oto-toxiques, et en particulier les aminosides.

**Précautions d'emploi :**

- En cas de survenue d'acouphènes ou de baisse de l'acuité auditive, un audiogramme devra être réalisé en plus d'une modification posologique.

- Insuffisance hépatique sévère.

- Insuffisance rénale sévère.

- Prendre en compte la possibilité de résistance croisée entre la clarithromycine et les autres macrolides, et d'autres antibiotiques tels que : la lincomycine et la clindamycine.

**En cas de doute, demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.**

**CLARIL® est un médicament, ne pas laisser à la portée des enfants.**

**SURDOSSAGE :**

En cas de surdosage, un lavage gastrique et un traitement symptomatique s'imposent.

**EFFETS INDÉSIRABLES :**

- Manifestations digestives : nausées, vomissements, gastralgies, diarrhée.

- Candidose buccale, glossite, stomate.

- Manifestations cutanées allergiques.

- Hépatite cholestatische due à une augmentation transitoire des transaminases ASAT-ALAT.

- Des cas d'acouphènes et d'hypoacusie dus à une posologie > à 1 g/j sur des périodes de traitement prolongées, réversibles à l'arrêt du traitement.

- Rares cas de dysgueusies.

- Colorations dentaires réversibles avec des soins dentaires.

Tout autre effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice devra être signalé systématiquement à votre médecin ou à votre pharmacien.

**GROSSESSE ET ALLAITEMENT :**

**CLARIL® est déconseillé pendant la grossesse sauf nécessité absolue.**

Int : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.**

En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.**

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****

**INT : **En cas de grossesse, en présence de troubles digestifs chez le nouveau-né allaité.****

**En : **à l'allaitement, la clarithromycine est formellement interdite.****